



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 67173

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme du lycée et tout particulièrement s'agissant de la voie technologique. Alors que l'objectif du Gouvernement dans le cadre de la réforme du lycée est « la diversité des parcours dirigés vers l'excellence », la voie technologique semble laissée pour compte. Actuellement, un élève de seconde peut passer jusqu'à 6 heures en groupe d'enseignement technologique ; or, avec la réforme, 1 heure 30 seulement est prévue pour un tel enseignement. En dépit de l'importance de la filière technologique, la réduction drastique des horaires dédiés à l'enseignement des disciplines technologiques en classe de seconde apparaît comme une aberration en matière d'apport de connaissances et d'exploration de cette voie dans la perspective du choix d'orientation des élèves. En outre, la réforme de la filière tarde ce qui n'incite pas les parents et les élèves à s'engager dans une filière qui semble être de seconde zone. Les besoins en techniciens supérieurs et ingénieurs de notre société sont pourtant importants puisqu'ils représentent près de 25 % de l'emploi en France. Enfin, il semble primordial que les petits effectifs soient maintenus pour les enseignements technologiques. Les petits groupes permettent à l'élève d'être acteur de sa formation ; une pédagogie adaptée, inductive et active permet d'acquérir des compétences méthodologiques et comportementales et une confiance en soi que l'élève n'aurait pas acquis autrement. Il lui demande donc d'indiquer si, dans le cadre de la réforme du lycée, il entend redonner à la filière technologique une place conforme aux besoins de la société.

Texte de la réponse

La voie technologique au lycée, « troisième voie » entre la voie professionnelle et la voie générale, constitue une caractéristique forte du système éducatif français. Dans le cadre de l'actuelle réforme du lycée, la volonté de renforcer l'identité de cette voie a été réaffirmée, de sorte que la voie technologique renouvée devrait répondre au mieux aux besoins de la société. En témoigne tout d'abord la réforme ambitieuse des séries STI et STL, qui deviendront les séries STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable), STL (sciences et technologies de laboratoire) et STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués). Conformément à la décision du Président de la République, l'offre d'enseignement technologique, notamment de la série STI, a été modernisée afin de créer un véritable parcours technologique, permettant de déboucher, bien davantage qu'aujourd'hui, sur les métiers d'ingénieur et de technicien supérieur. Au-delà de l'affirmation de l'objectif de poursuite d'études, qui se traduit notamment par une polyvalence technologique accrue des enseignements, la réforme des séries STI et STL se caractérise par l'orientation progressive des élèves et un accompagnement plus personnalisé. L'ensemble de cette modernisation devrait motiver de nombreux élèves à choisir des formations technologiques industrielles revalorisées. S'agissant des enseignements d'exploration dans la nouvelle classe de seconde, l'attractivité des formations technologiques a été renforcée. En effet, les élèves qui le souhaitent peuvent suivre un enseignement d'exploration supplémentaire à condition de choisir deux enseignements d'exploration technologiques. Par ailleurs, afin de renforcer les mécanismes d'orientation progressive, ces enseignements d'exploration occupent un volume horaire moins important que les précédents enseignements de détermination. En effet, ils n'ont pas vocation à apporter des connaissances nécessaires à la

poursuite d'études en cycle terminal mais, au contraire, à faire découvrir une discipline à des élèves parfois indécis. L'exploration de la discipline sera donc bien favorisée. La lisibilité de la voie technologique a également été renforcée par la réforme des séries STI et STL. En effet, le nombre de spécialités passera de 17 dans les actuelles séries STI et STL à 7 dans les nouvelles séries STI2D, STL et STD2A. L'évolution des enseignements technologiques, de la spécialisation à la polyvalence technologique, qui entraîne cette lisibilité nouvelle permettra également aux élèves d'avoir accès à un plus large éventail de formations supérieures. La lisibilité des formations industrielles, et, par conséquent, l'orientation des élèves seront donc largement améliorées, tant à l'entrée qu'à la sortie des séries STI2D et STL. L'ensemble de la réforme de la classe de seconde et du cycle terminal des séries STI et STL a donc bien pour ambition de redonner à la voie technologique une place plus conforme aux besoins de la société. Par conséquent, un nombre croissant d'élèves devraient se tourner, dans les années à venir, vers une voie technologique devenue véritable voie d'excellence.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67173

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2009, page 12162

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10861